

VILLE DE MENNECY



REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'ECO-SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO MUSCULAIRE

Dans le cadre de son engagement pour le développement durable et de son Agenda 21, la ville de Mennechy a décidé d'accorder une aide, sous forme d'une éco-subvention, aux habitants de la commune qui feront l'acquisition d'un vélo musculaire neuf, à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 1^{er} – Conditions relatives au matériel acquis

Sont concernés par le dispositif d'aide de la Ville, les vélos musculaires (vélos classiques sans assistance électrique) neufs.

Article 2 – Bénéficiaires

Sous réserve des conditions énumérées ci-après, la subvention pourra être accordée à toute personne âgée de plus de 18 ans, résidant sur le territoire de la commune de Mennechy.

Seul l'acquéreur d'un vélo pour son propre usage ou pour l'usage d'un mineur dont il est le représentant légal pourra bénéficier de la subvention. Il ne sera accordé qu'une seule aide par foyer. Sont exclus du dispositif d'aide les professionnels.

Article 3 – Montant de l'éco-subvention

Afin de favoriser les ménages disposant de revenus limités, il a été décidé de tenir compte du quotient familial pour calculer le montant de l'aide versée pour l'acquisition d'un vélo adulte

Ainsi, les tranches inférieures ou égales à 761€ de quotient familial pourront prétendre à une aide à hauteur de 50 €, pour les personnes relevant d'un quotient familial supérieur à 761€, l'aide sera de 30€.

Ressources nettes annuelles /12

Quotient familial = $\frac{+ 1 \text{ mois de prestations familiales et sociales}}{\text{Nombre de parts dans le foyer}}$

Nombre de parts dans le foyer

Pour les vélos enfants et juniors (-18 ans) une aide forfaitaire de 30€ pourra être versée sans critère.

Article 4 – Conditions d'attribution de la subvention

Le versement de la subvention par la Ville est subordonné à la production d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

1. Vos coordonnées (téléphone, adresse email, adresse postale)
2. L'attestation sur l'honneur,

3. La facture acquittée de l'achat,
4. La copie de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année n-1 (copie intégrale des 4 feuilles),
5. Un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, copie d'une facture d'électricité, de téléphonie fixe, d'opérateur internet...) au même nom et à la même adresse que ceux figurant sur la facture du vélo,
6. La copie d'une pièce d'identité,
7. Un RIB
8. Le présent règlement complété et signé.

Le dossier complet devra être envoyé par mail à environnement@mennecy.fr ou déposé à la Mairie Monique Saillet

Service Environnement
65 boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY

Article 5 – Durée du dispositif

Le dispositif est institué pour une durée de 12 mois renouvelable tacitement à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 6 – Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo dans un délai de 3 ans suivant l'attribution de la subvention.

Dans l'hypothèse où le vélo concerné par la subvention d'achat viendrait à être revendu avant le délai d'expiration de trois années ci-dessus mentionnées, le bénéficiaire devra restituer ladite subvention à la ville de Mennecy.

Le bénéficiaire s'engage à justifier sur simple demande de la Ville qu'il est toujours en possession du vélo.

Article 7 – Sanction en cas de détournement de la subvention ou de fausse déclaration

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 441-6 du code pénal.

Fait à Mennecy, le,

Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire
Vice-Président Région Ile-de-France

Fait à, le

Signature du demandeur (précédée de la mention manuscrite : lu et approuvé)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Je soussigné (e) (Nom, Prénom)

.....

-Atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les termes.

-Atteste que je suis bien (cocher la case correspondante) :

L'acquéreur du vélo musculaire

Le représentant légal du mineur (le cas échéant) :

Nom, Prénom de l'acquéreur mineur :

.....

-M'engage à ne pas revendre le vélo dans un délai de 3 ans suivant l'attribution de la subvention.

Fait àle

Signature du demandeur

FICHE COORDONNÉES

NOM

Prénom

Téléphone

Adresse email

Signature